



Harare, le 16 mars 2022

Section syndicale SNUipp-SNES-FSU  
Groupe scolaire Jean de la Fontaine  
Harare  
Zimbabwe

à Monsieur le Directeur de l'AEFE  
Sous-couvert de Monsieur l'Ambassadeur  
Sous-couvert de Madame la COCAC  
Sous-couvert de Monsieur le chef d'établissement  
Ecole Française de Harare

Objet : projet de décret sur le statut des résidents

Monsieur le Directeur de l'AEFE,

Nous tenons par ce courrier à manifester notre désaccord avec certains articles du projet de décret concernant le statut des résidents.

L'écriture d'un nouveau décret constitue l'opportunité de réparer certaines injustices telles que le bornage des contrats de résident à six ans. Nous souhaitons voir ce bornage disparaître.

Le nouveau décret entend aussi supprimer la mention de priorité lors du rapprochement/suivi de conjoint. Cette priorité figurant dans l'article 60 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, devrait être maintenue afin de montrer la considération que nombre de collègues attendent concernant ce point.

Nous espérons que la mobilisation autour de ces points vous amènera à les considérer comme essentiels.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Section syndicale Groupe scolaire Jean de la Fontaine,

Harare, Zimbabwe